

## **RETURN BIDS TO:**

# **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier Street / 11, rue Laurie Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau Quebéc K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for Supply Arrangement - Révision à une demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

#### **Comments - Commentaires**

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité.

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Procurement Strategies Division / Division des stratégies d'acquisition 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, 11C1 Phase III, Tower C Gatineau Quebec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Solicitation No N° de l'invitation EN578-060502/D			<b>Date</b> 2012-04-25	
Client Reference No N° de référence du client EN578-060502			Amendment No N° modif. 007	
<b>File No N° de dossier</b> 004zn.EN578-060502	CCC No./N° CCC -	FMS No./N	° VME	
GETS Reference No N° de PW-\$\$ZN-004-24061		4		2012.02.26
Date of Original Request fo Date de demande pour un a			riginal	2012-03-26 <b>e</b>
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-05-08				Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
•			Buye 004zi	r Id - Id de l'acheteu n
Telephone No N° de télép	hone	FAX No I	o de F	AX
(819) 956-8465 ( ) (819) 997-2229			229	
Delivery Required - Livraiso	on exigée			
Destination of Occident				
Destination - of Goods, Ser Destination - des biens, ser COMME INDIQUÉ DANS	vices et construction	:	TS	
Destination - des biens, ser	vices et construction LES CONTRATS SU	: BSÉQUEN		ation.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required  Accusé de réception requis  The Offeror hereby acknowledges this revis Le proposant constate, par la présente, cett		No - Non		
Signature	Date			
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
For the Minister - Pour le Ministre				



EN578-060502/D

2/10

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-060502

Amd. No. - N° de la modif.

007

File No. - N° du dossier

004znEN578-060502

Buyer ID - Id de l'acheteur

004zn

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# CETTE MODIFICATION 007 A POUR BUT DE MODIFIER LA DAMA TELLE QUE DÉTAILLÉE CI-DESSOUS ET DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS

#### **MODIFICATION**

3. À la page 15 de la DAMA, Pièce jointe 1 de la partie 4 - Critères d'évaluation obligatoires

## Supprimer:

Pour les critères O-2A, O-2B et O-2C, le founisseur doit satisfaire aux exigences obligatoires énoncées dans la présente pièce jointe, soit en :

- a) démontrant dans son arrangement qu'il satisfait à l'exigence obligatoire;
- b) fournissant une attestation dans son arrangement soit de la part de son directeur financier ou de son président-directeur général, comme il est indiqué à l'annexe A de la pièce jointe 1 de la partie 4.

## Remplacer par:

Pour les critères O-2A, O-2B et O-2C, le founisseur doit satisfaire aux exigences obligatoires énoncées dans la présente pièce jointe, soit en :

- (a) démontrant dans son arrangement qu'il satisfait à l'exigence obligatoire;
- b) fournissant une attestation dans son arrangement soit de la part de son directeur financier, de son président-directeur général ou du représentant dûment autorisé du fournisseur, comme il est indiqué à l'annexe A de la pièce jointe 1 de la partie 4.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES

EN578-060502/D

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-060502

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

007

File No. - N° du dossier 004znEN578-060502 Buyer ID - Id de l'acheteur

004zn

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# **QUESTIONS ET RÉPONSES**

## **QUESTION 53**

## INFORMATION CONTEXTUELLE

Selon le point 2 (iii) de la partie 1, Renseignements généraux des deux invitations à soumissionner susmentionnées, les exigences sont soumises aux clauses de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Selon l'article 501 du chapitre 5, Marchés publics de l'ACI, le « chapitre vise à établir un cadre qui assurera à tous les fournisseurs canadiens un accès égal aux marchés publics, de manière à réduire les coûts d'achat et à favoriser l'établissement d'une économie vigoureuse, dans un contexte de transparence et d'efficience. » http://www.ic.gc.ca/eic/site/ait-aci.nsf/fra/il00006.html#B

Selon l'article 518, Définitions de l'ACI, un fournisseur est une « personne qui, après évaluation de ses capacités financières, techniques et commerciales, est jugée en mesure d'exécuter un marché public donné. Sont également visées par la présente définition les personnes qui soumettent une offre en vue d'obtenir un marché public de construction. »

Selon l'alinéa 2.b de l'article 504, Non-discrimination réciproque de l'ACI, le gouvernement fédéral ne doit pas exercer de discrimination entre les fournisseurs de biens ou de services. Même si cet article concerne la discrimination entre les fournisseurs de différentes provinces ou régions, l'idée générale de l'Accord est que le gouvernement fédéral ne doit pas discriminer les fournisseurs.

Selon l'alinéa 3.b de l'article 504, Non-discrimination réciproque de l'ACI, le gouvernement fédéral doit éviter, entre autres choses, de rédiger des spécifications techniques de façon à défavoriser des fournisseurs, une pratique discriminatoire qui va aussi à l'encontre de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* qui promeut l'équité des occasions d'emploi.

- a. J'aimerais donc savoir pourquoi, en tant que propriétaire unique, je suis victime de discrimination en ce qui a trait à la présentation d'une soumission pour la classification Approvisionnement du sous-groupe 5b Approvisionnement, puisque je ne peux manifestement pas respecter le critère obligatoire O-2C? Pourquoi limitez-vous injustement le processus concurrentiel, même si la loi permet aussi aux personnes exerçant leurs activités sous des noms non enregistrés de proposer leurs services en tant qu'entités juridiques dans le cadre d'un marché (source : <a href="http://www.citt.gc.ca/procure/determin/pr2k046">http://www.citt.gc.ca/procure/determin/pr2k046</a> f.asp)? En d'autres mots, puis-je avoir droit à une chance équitable de participer au processus, puisque j'ai beaucoup d'expérience et que je suis capable de satisfaire aux exigences?
- b. Les critères O-2A, O-2B et O-2C stipulent que « le fournisseur doit fournir un minimum de 20 noms de ressources d'aide temporaire admissibles distinctes ». Comment avez-vous choisi ce nombre? Quel a été votre raisonnement? De plus, pourquoi limitez-vous davantage la concurrence aux grandes entreprises? Pourquoi obligez-vous les fournisseurs individuels comme moi à faire affaire avec d'autres entreprises, puisque leurs entreprises actuelles ne peuvent plus obtenir d'offres à commandes (OC) ni d'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) en raison de ce critère restrictif? Encore une fois, pourriez-vous m'expliquer pourquoi vous limitez injustement le processus concurrentiel?
- c. Comme l'ACI vise à assurer « à tous les fournisseurs canadiens un accès égal aux marchés publics, de manière à réduire [entre autres choses] les coûts d'achat », pourquoi le gouvernement fédéral voudrait-il payer des prix majorés pour les services et permettre aux grandes entreprises de réaliser des profits, plutôt que de faire affaire avec des fournisseurs individuels, lorsque c'est possible?

EN578-060502/D

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-060502

Amd. No. - N° de la modif.

007

File No. - N° du dossier 004znEN578-060502

Buyer ID - Id de l'acheteur

004zn

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

d. Le sous-groupe 5b – Approvisionnement de l'annexe A, pour les deux invitations à soumissionner, exige, comme qualifications minimales obligatoires, que les ressources de tous les niveaux d'expérience (subalterne, intermédiaire, supérieur et avancé) démontrent des progrès continus en vue d'obtenir un certificat d'acheteur accrédité. Pourquoi?

Cette certification exigée par le critère obligatoire n'est pas nécessaire pour accomplir le travail. Même si je peux comprendre et si j'appuie entièrement le fait que le gouvernement fédéral souhaite encourager le professionnalisme, il n'est pas nécessaire d'exiger cette certification et encore moins nécessaire d'obliger certaines personnes à payer des frais à de soi-disant associations professionnelles comme l'Association canadienne de gestion des achats (ACGA). Cela dit, je peux toutefois comprendre que les nouveaux venus dans le domaine de l'approvisionnement doivent se perfectionner pour exceller dans leur travail. Cependant, cette question pourrait être abordée ailleurs que dans les documents d'invitation à soumissionner, ou le critère pourrait s'appliquer uniquement aux ressources « subalternes » et « intermédiaires », et non aux ressources « supérieures » et « avancées ». Il est certain qu'un diplôme d'études secondaires ne suffit pas. Un autre argument contre ce critère obligatoire est le fait qu'il est discriminatoire pour les professionnels chevronnés. Quelqu'un qui possède plus de 10 ans d'expérience en approvisionnement et dont le dossier indique un excellent rendement au travail ne devrait pas être tenu d'obtenir une telle certification dans le seul but de faire affaire avec le gouvernement. Je connais de nombreuses personnes à la retraite qui, comme moi, sont amplement capables d'accomplir ce travail et qui le font depuis un bon moment pour le gouvernement. Par conséquent, s'il ne modifie pas ce critère, le gouvernement fédéral se prive d'une expertise précieuse tout en étant injuste envers ces professionnels. Pourquoi n'appliqueriez-vous pas une clause de « droits acquis » pour les personnes hautement qualifiées, soit une clause qui exempterait les personnes qui œuvrent dans le domaine depuis des années de la nouvelle exigence de certification? Veuillez noter que je suggère que les personnes ayant un niveau d'expérience « supérieur » soient également exemptées de ce critère puisque certains professionnels chevronnés pourraient offrir leurs services à un taux réduit, selon le travail à accomplir. Si le critère s'appliquait également à cette catégorie de professionnels, il empêcherait une souplesse des coûts.

#### **RÉPONSE 53**

- a. On ne tente pas de discriminer les travailleurs indépendants, ils peuvent aussi soumettre une proposition dans le cadre de la demande d'offre à commandes (DOC) ou et de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) pour les services d'aide temporaire (SAT). Tous les soumissionnaires doivent cependant répondre aux critères et exigences de ces demandes de soumissions.
- b. L'État ne restreint pas la compétition aux grandes entreprises, puisqu'environ 90 % des fournisseurs de SAT sont des petites et moyennes entreprises. Le présent processus se fonde sur les mêmes critères que ceux qui ont été utilisés pour sélectionner des entreprises de SAT en 2008. À la suite de consultations auprès des ministères clients et de fournisseurs, l'État a déterminé que les fournisseurs qui soumettent un minimum de 20 noms différents sont en mesure d'offrir des services d'aide temporaire au gouvernement.
- c. L'État ne restreint pas la compétition aux grandes entreprises, puisqu'environ 90 % des fournisseurs de SAT sont des petites et moyennes entreprises (PME). Voici d'autres initiatives mises en œuvre afin de faciliter la tâche aux PME qui souhaitent faire affaire avec le gouvernement fédéral :
  - La création du Bureau des petites et moyennes entreprises (BPME) vise à aider les PME à franchir les nombreuses étapes nécessaires pour faire affaire avec le gouvernement, et à assurer l'équité, l'ouverture et la transparence du processus;

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

File No. - N° du dossier

EN578-060502/D 007 004zn

EN578-060502 004znEN578-060502

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

 TPSGC a agit de manière proactive en organisant des séminaires et des séances de formation partout au pays et en offrant des conseils aux particuliers et aux fournisseurs;

- TPSGC a lancé l'outil d'approvisionnement Services professionnels (SP) en ligne à l'échelle nationale pour favoriser l'accès des PME offrant des services professionnels. Les fournisseurs qui ne parviennent pas à se qualifier dans le cadre de l'une ou l'autre des méthodes d'approvisionnement utilisées par TPSGC pour les services professionnels devraient s'inscrire aux SP en ligne; ainsi, ils pourront décrocher des contrats dont la valeur se situe sous le seuil établi en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain. Cette disposition s'applique plus particulièrement aux PME, qui pourraient ne pas répondre à toutes les exigences d'une offre à commandes ou d'un arrangement en matière d'approvisionnement.
- Site Web des SP en ligne: http://www.tpsqc-pwqsc.gc.ca/app-acg/sp-ps/index-fra.html
- Site Web du BPME:
   HTTP://WWW.TPSGC-PWGSC.GC.CA/APP-ACQ/PME-SME/INDEX-FRA.HTML
- d. À l'heure actuelle, TPSGC examine et modifie les critères obligatoires minimums pour les classifications du sous-groupe 5b) Approvisionnement. Une modification officielle devrait être publiée sous peu.

## **QUESTION 54**

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Est-ce que les entreprises ayant moins de 20 ressources peuvent répondre à cette invitation à soumissionner?

## **RÉPONSE 54**

Les soumissionnaires n'ont pas à compter 20 ressources, ils doivent fournir au moins 20 noms de ressources d'aide temporaire qui sont conformes. Tel qu'indiqué à O-2A (groupes 1, 2, 3) :

Le fournisseur peut fournir jusqu'à un maximum de 40 noms de ressources d'aide temporaire, mais il doit fournir un minimum de 20 noms de ressources d'aide temporaire admissibles distinctes.

## Pour qu'une ressource soit admissible

- Chaque ressource doit avoir travaillé un minimum de 37,5 heures entre le 20 mai 2006 et la date de clôture de la demande, inclusivement, dans le cadre de services rendus pour lesquels l'offrant a été payé.
- Les services des 20 ressources admissibles ci-dessus doivent avoir été facturés à au moins trois (3) clients différents situés dans la région de la capitale nationale.

#### **QUESTION 55**

Pouvons-nous utiliser des références de clients provenant d'ailleurs (que la région de la capitale nationale) pour les classifications pour lesquelles nous souhaitons nous qualifier? Si notre entreprise a fourni les services de ressources de ce type de classification dans d'autres régions du pays pendant la période mentionnée, pouvons-nous nous servir de ces renseignements?

## **RÉPONSE 55**

Si vous faites référence aux coordonnées des clients pour les ressources d'aide temporaire proposées, la réponse est non. Les services des 20 ressources admissibles doivent avoir été facturés à au moins trois (3) clients différents situés dans la région de la capitale nationale. Les services des ressources proposées

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

004zn

EN578-060502/D

007 File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EN578-060502

004znEN578-060502

peuvent avoir été offerts à l'extérieur de la région de la capitale nationale, mais l'administration centrale du client doit se trouver dans la région de la capitale nationale.

Voir la guestion et la réponse 48 dans la modification 006 de la DAMA.

#### **QUESTION 56**

Voici une question au sujet de la soumission des éléments ci-dessous dans la proposition technique :

Partie 5, Attestations (page 10)
Paiement par carte de crédit (page 11)

Dans la soumission initiale, ces éléments étaient inclus dans la réponse technique (feuille de calcul Excel).

Pouvez-vous nous indiquer si ces éléments doivent faire partie du modèle Excel? Sinon, comment voulez-vous que nous les soumettions? Autrement dit, devons-nous les présenter dans le cadre de la proposition technique principale dans Word et y joindre la feuille de calcul Excel comme annexe?

## **RÉPONSE 56**

Article 3, Paiement par carte de crédit, page 11 de la DAMA, partie Instructions pour la préparation des arrangements : Si une entreprise souhaite accepter les paiements par carte de crédit, elle doit imprimer cette page et la joindre à l'arrangement qu'elle propose. Partie 5 – Attestations : les fournisseurs doivent remplir, imprimer et signer les attestations nécessaires et les joindre à leur arrangement.

Voir la question et la réponse 34 dans la modification 005 de la DAMA.

## **QUESTION 57**

En tant que fournisseur qualifié pour l'OC et l'AMA actuels pour les SAT, nous nous sommes qualifiés pour tous les groupes, sauf pour un (1) sous-groupe (qui se trouve dans le groupe 5).

- a. Si nous ne nous sommes pas qualifiés pour des raisons financières, comment pouvons-nous nous assurer de nous qualifier pour ce sous-groupe dans le cadre de la nouvelle OC et du nouvel AMA?
- b. Si nous ne nous sommes pas qualifiés pour des raisons techniques ou parce que nous n'étions pas conformes, comment devrions-nous présenter notre soumission pour l'OC et l'AMA? Nous avons consulté les récentes modifications et comprenons les exigences de soumission pour les fournisseurs existants. Nous ne savons cependant pas si nous devons fournir des noms de candidats et des clients et ceux des personnes-ressources comme référence pour ce sous-groupe afin de se qualifier.

## **RÉPONSE 57**

- a. Aucune évaluation financière n'a été faite dans le cadre de la DAMA précédente, nº EN578-060502/C. Si vous ne vous êtes pas qualifiés pour un sous-groupe du groupe 5, cela signifie que l'arrangement que vous avez présenté pour ce sous-groupe a été jugé non recevable sur le plan technique.
- b. Si un fournisseur actuel souhaite se qualifier dans un sous-groupe du groupe 5 pour lequel il ne s'est pas qualifié lors de la précédente DAMA, nº EN578-060502/C, il doit démontrer qu'il satisfait au critère O-2C et qu'il répond à toutes les exigences du processus de demande de soumissions, y compris à celles qui se trouvent dans les annexes et les pièces jointes.

Veuillez vous référer à la guestion et à la réponse 11 de la modification nº 003 de la DAMA.

EN578-060502/D

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-060502

Amd. No. - N° de la modif.

004zn

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

File No. - N° du dossier 004znEN578-060502

007

#### **QUESTION 58**

Voici quelques questions concernant le critère O-2C :

- a. Si, par exemple, notre entreprise propose deux noms de ressources admissibles pour les classifications Vérificateur et Gestion financière du sous-groupe 5a, sera-t-elle automatiquement qualifiée pour le sous-groupe Analyste en évaluation?
- b. De plus, si nous présentons un nom de ressource pour la classification Vérificateur et un nom de ressource pour Gestion financière, serons-nous qualifiés pour les trois catégories de ressources du sous-groupe 5a?
- c. i) En ce qui a trait au groupe 5, pouvez-vous confirmer que deux noms de ressources distinctes suffisent pour qu'un fournisseur se qualifie pour toutes les classifications d'un sous-groupe pour lequel il soumissionne?
  - ii) Si la réponse à la question c.i) est affirmative, est-ce que les deux noms de ressources distinctes pour le sous-groupe pour lequel le fournisseur soumissionne doivent se trouver dans au moins deux classifications de ce sous-groupe? Par exemple, pour le sous-groupe 5a, si notre entreprise propose deux noms de ressource pour la classification Vérificateur, serons-nous automatiquement qualifiés pour les classifications Gestion financière et Analyste en évaluation?

#### **RÉPONSE 58**

- a. Dans votre exemple, vous seriez qualifié à la catégorie d'analyste d'évaluation si vous proposez deux noms de ressources conformes pour les catégories de vérificateur et de gestion financière dans le sous-groupe 5a. Pour le sous-groupe 5a - Finance, les fournisseurs peuvent fournir jusqu'à un maximum de 40 noms de ressources d'aide temporaire pour le groupe 5 et jusqu'à un maximum de quatre (4) ressources d'aide temporaire dans chaque sous-groupe. Le fournisseur doit fournir un minimum de 20 noms de ressources d'aide temporaire admissibles distinctes et un minimum de deux (2) noms de ressources d'aide temporaire admissibles distinctes dans un sous-groupe. Les 2 noms de ressources d'aide temporaire peuvent être pour une classification dans le sous-groupe ou pour d'autres classifications au sein du sous-groupe. Si un fournisseur se qualifie pour un sous-groupe, il se qualifie pour toutes les classifications dans ce sous-groupe.
- b. Oui. Voir la réponse a. ci-dessus.
- c. i) Oui. Voir la réponse a. ci-dessus.
  - ii) Non, les noms des deux ressources distinctes pour le sous-groupe n'ont pas à faire partie d'au moins deux classifications au sein du sous-groupe. Oui. Voir la réponse a. ci-dessus.

#### **QUESTION 59**

- a. Concernant l'exigence obligatoire O-2A, l'État envisagerait-il d'accepter comme preuve d'expérience ou de capacité des clients à l'extérieur de la région de la capitale nationale pour les 20 ressources d'aide temporaire conformes? Comme il est écrit, les critères écartent les fournisseurs nouvellement établis dans la région de la capitale nationale qui possèdent l'expertise que vous recherchez. expertise attribuable aux activités qu'ils exercent dans d'autres régions.
- b. À l'heure actuelle, nous demandons officiellement une prolongation de deux semaines.

## **RÉPONSE 59**

a. Non, Les services des 20 ressources admissibles doivent avoir été facturés à au moins trois (3) clients différents situés dans la région de la capitale nationale.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EN578-060502/D

007

004zn CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EN578-060502

File No. - N° du dossier 004znEN578-060502

b. TPSGC ne prolongera pas la période de soumission pour la DAMA no EN578-060502/D, car les fournisseurs auront une occasion de qualification continue. La date de clôture de la demande de soumissions est le 8 mai 2012. à 14 h.

Comme indiqué à la page 8, PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS de la DOC :

### Occasion de qualification continue

Un avis sera affiché sur SEAOG pour toute la durée de de l'arrangement en matière d'approvisionnement afin de permettre à de nouveaux fournisseurs de se qualifier et aux fournisseurs déjà sélectionnés à qui on a émis un arrangement en matière d'approvisionnement pour les classifications, les groupes ou les sous-groupes pour lesquels ils ne sont pas déjà préqualifiés. Aucun fournisseur déjà sélectionné ne sera rayé de la liste des fournisseurs admissibles en raison de l'ajout de nouveaux fournisseurs.

# Cycles de qualification

Le Canada se réserve le droit de procéder à l'évaluation des arrangements selon des cycles établis, au moins tous les trimestres. Cela dit, le Canada peut cumuler des arrangements reçus pendant tout un quart d'année civile afin de procéder à l'évaluation de tous ces arrangements au même moment, dans le cadre d'un seul cycle de qualification. Les arrangements reçus avant la date de clôture initiale feront l'objet de l'évaluation qui aura lieu au cours du premier cycle de qualification. Les arrangements reçus après la date de clôture initiale ne seront pas pris en compte pendant le premier cycle de qualification, mais seront évalués en temps voulu.

Veuillez vous référer à la question et à la réponse 52 de la modification nº 006 de la DAMA.

## **QUESTION 60**

La date finale pour poser des questions concernant l'AMA et l'OC n'est pas claire. La page 8 de l'OC indique que : « toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement au moins 15 jours civils avant la date de clôture de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) ». Pourriez-vous confirmer que le 23 avril, soit 15 jours civils avant la date de clôture de la DAMA, correspond bien à la date de clôture de la DOC, à savoir le 8 mai?

## **RÉPONSE 60**

Oui, les questions doivent être soumise au moins 15 jours avant la date de clôture (8 mai 2012), soit le 23 avril 2012. Il se peut que l'on ne puisse répondre aux questions recues après le 23 avril 2012.

## **QUESTION 61**

Voici une autre question sur l'OC et l'AMA relativement aux SAT. Nous avons remarqué trois nouvelles classifications : Conducteur/conductrice (groupe 1), Services de conception (groupe 4) et Analyste en évaluation (groupe 5). Avons-nous raison d'interpréter ces nouvelles classifications et parties essentielles comme faisant partie des groupes existants? Autrement dit, si nous nous qualifions déjà sur le plan technique pour les classifications qu'il reste au sein du groupe (ou du sous-groupe) de l'OC ou de l'AMA actuel visant des SAT, nous qualifierons-nous automatiquement pour ces nouvelles classifications dans la nouvelle mise à jour?

## **RÉPONSE 61**

Si un fournisseur déjà qualifié pour un groupe complet, soit le 1, 4 et le sous-groupe 5a, finances du groupe 5 de l'arrangement en matière d'approvisionnement précédent sur les SAT, il serait qualifié pour le groupe complet 1, 4 et le sous-groupe 5a, finances du groupe 5 de la DOC, y compris ces trois nouvelles

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

EN578-060502/D 007 004zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EN578-060502 004znEN578-060502

classifications. Cependant, ces fournisseurs doivent se conformer aux exigences de l'ensemble de l'invitation, y compris les annexes et les pièces-jointes.

#### **QUESTION 62**

J'ai entendu dire que les catégories de l'OC et de l'AMA concernant des SAT ne comportent plus de taux maximum et que le contrat prévoit qu'il n'y a aucune restriction de taux horaire si elles demeurent dans les limites des 400 000 \$.

### **RÉPONSE 62**

C'est exact, les offres à commandes et les arrangements en matière d'approvisionnement ne comportent plus de taux maximum. En ce qui concerne l'arrangement en matière d'approvisionnement, les fournisseurs devront soumettre des prix pour les classifications à l'étape de la demande de propositions (DP); leur proposition financière sera évaluée à ce moment-là.

#### **QUESTION 63**

Nous sommes un fournisseur approuvé et nous faisons notre mise à jour.

Nous avons été approchés par une entreprise autochtone qui n'est pas en mesure de satisfaire elle-même aux exigences et qui souhaiterait s'associer avec nous pour le groupe autochtone de l'OC et de l'AMA visant des SAT.

Puis-je conserver mes SAT tout en faisant partie d'une coentreprise pour le groupe autochtone?

#### **RÉPONSE 63**

Oui, veuillez consulter l'article 4. Arrangements multiples, dans la PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS.

## **QUESTION 64**

En référence à l'appel d'offres no EN578-060502/D, à la pièce jointe 1 de la partie 4 (page 15 de la demande de proposition), le point 3 se lit comme suit : « Pour les critères O-2A, O-2B et O-2C, le founisseur doit satisfaire aux exigences obligatoires énoncées dans la présente pièce jointe, soit en : b) fournissant une attestation dans son arrangement soit de la part de son directeur financier ou de son président-directeur général, comme il est indiqué à l'annexe A de la pièce jointe 1 de la partie 4 ».

Cette certification doit-elle être uniquement signée par un chef des finances ou un chef de la direction? Peut-elle être signée par une autre personne qui a le pouvoir d'engager la responsabilité du fournisseur?

## **RÉPONSE 64**

Cette certification peut être signée par le directeur financier, par le président-directeur général ou par le représentant dûment autorisé du fournisseur. La DAMA a été modifiée pour refléter ce changement.